

Nombre de conseillers :	56
En exercice :	56
Présents	38
Votants par procuration	8
Absents	18
Total des votes	46

9. Autres domaines de compétences

9.1 Autres domaines de compétences des communes et EPCI

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre juin à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués en date du dix-huit 2024 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Courel.

TITULAIRES PRESENTS : Mme DE ANDRES, Mme DA SILVA, M. BISSON, Mme GILBERT, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. BONVOISIN, M. HANGARD, Mme DUONG, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. MARIE, M. DARMOIS, M. CANTELOUP, Mme GAUTIER, M. TIMON, Mme DUTILLOY, Mme ROSA, Mme LOUVEL, M. BEAUDOUIN, Mme DUVAL, M. BURET, Mme MONLON, Mme CABOT, Mme QUESNEY, Mme MOUCHEL, M. ANFRAY, M. MAUVIEUX, M. VALLEE, M. MORDANT, Mme BINET, M. COUREL, M. RUVEN, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, M. BLAS ; Mme BOURNISIEU,

TITULAIRES EXCUSES : M. FOURNIER, M. GIRARD, M. BOUCHER, Mme ROULAND, M. LEROY, M. DUMESNIL, M. TIHY, M. BARRE, Mme CLUZEL, M. LEFRANCOIS, M. DUCLOS, M. AUBE, Mme BOQUET, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, M. SWERTVAEGER, M. SENINCK, M. BAPTIST

SUPPLEANTS PRESENTS M. DELONGUEMARE, M. LEBOUCHER, M. MEAUDE, Mme QUEVAL

PROCURATIONS : M. BOUCHER à M. DELONGUEMARE, Mme ROULAND à M. BISSON, M. DUMESNIL à M. LEBOUCHER, M. TIHY à Mme DUHAMEL, M. BARRE à M. MEAUDE, M. TIMON à M. DUCLOS, Mme BOQUET à Mme QUEVAL, M. DOUYERE à M. MARIE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. HANGARD

del_0045_2024_Axe Seine - Signature de la résolution

Dans le cadre du développement de l'Entente Axe Seine, et suite aux 7^{ème} rencontres consacrées à l'investissement industriel, la participation de l'Entente au Salon de l'Immobilier d'Entreprise (SIMI) a été proposée, et a fait l'objet d'une résolution votée à l'unanimité lors de la conférence du 18 mars 2024. Comme le prévoit les statuts de l'Entente, cette résolution doit ensuite être approuvée à l'unanimité par les organes délibérants des membres.

VU la délibération du Conseil Communautaire du 3 février 2022 autorisant la Convention d'Entente Axe Seine ;

VU La Convention d'Entente de l'Axe Seine ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5221-2 ;

VU les statuts de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole ;

CONSIDERANT l'ambition de la communauté urbaine Le Havre Seine métropole, la Métropole de Rouen Normandie, la Métropole du Grand Paris et la Ville du Paris ; la Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville, la Communauté d'Agglomération Caux Seine Agglo, la Communauté de Communes de Pont-Audemer / Val de Risle, la Communauté de Communes Roumois Seine, la Communauté d'Agglomération Seine-Eure, la Communauté d'Agglomération Val Paris et la Communauté Urbaine Paris Seine et Oise de faire membres la Communauté d'agglomération de Saint-Germain Boucles de Seine, la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et la Communauté de Communes du Vexin-Val de Seine.

CONSIDERANT l'intérêt pour l'Entente Axe Seine de participer au Salon de l'Immobilier d'Entreprise.

*Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité
Décide,*

- **D'APPROUVER** la résolution sur la présence de l'Entente Axe Seine au Salon de l'Immobilier d'Entreprise pour l'année 2024.

Pont-Audemer, le 24 juin 2024

le Président

qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure

Francis COUREL

